

SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITION AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Principales conclusions de la 27^{ème} Réunion annuelle du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest (RPCA) - Praia - Cap Vert - décembre 2011

DECEMBRE 2011
 note aux décideurs
 RPCA

I. Introduction

La 27^{ème} Réunion annuelle du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) au Sahel et en Afrique de l'Ouest s'est tenue sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur José Maria Neves, Premier Ministre du Cap-Vert. Les objectifs assignés à cette rencontre étaient de :

- Faire le bilan de la campagne agropastorale 2011/2012 et des perspectives alimentaires.
- Présenter l'état d'avancement de la « Charte pour la Prévention et la Gestion des Crises Alimentaires ».

- Mener une réflexion sur le thème « transformation agro-alimentaire et sécurité alimentaire ».

Cette note, à l'attention des décideurs politiques des États, des organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS) et des autres acteurs de la sécurité alimentaire, résume les principales conclusions et les propositions de mesures à prendre. Elle complète ainsi l'Avis de la 27^{ème} Réunion du RPCA sur les perspectives alimentaires 2011/2012 diffusé lors de la clôture de la réunion.

II. Principales conclusions

2.1 Situation alimentaire et nutritionnelle

► Déficits céréaliers nets et faible production de biomasse dans la plupart des pays du Sahel

La production prévisionnelle céréalière 2011/2012 au Sahel et en Afrique de l'Ouest est en baisse de 8 % par rapport à la campagne de l'année précédente, se chiffrant à 55,4 millions de tonnes, mais en augmentation de 4 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. La production au Sahel, s'élevant à 16,6 millions de tonnes, est en baisse de 25 % par rapport à la campagne précédente et de 2 % par rapport à la moyenne quinquennale suite à un déficit pluviométrique et hydrologique. Le Sahel enregistre un déficit brut de 2,6 millions de tonnes. L'excédent céréalier net au Sahel s'élèverait à 419 368 tonnes en cas de bon fonctionnement des marchés régionaux, mais certains pays connaîtront des déficits très marqués. La Mauritanie et le Tchad

en particulier connaissent une baisse de production céréalière respectivement de 50 % et 52 % par rapport à la campagne précédente et de 23 % et 38 % par rapport à la moyenne quinquennale.

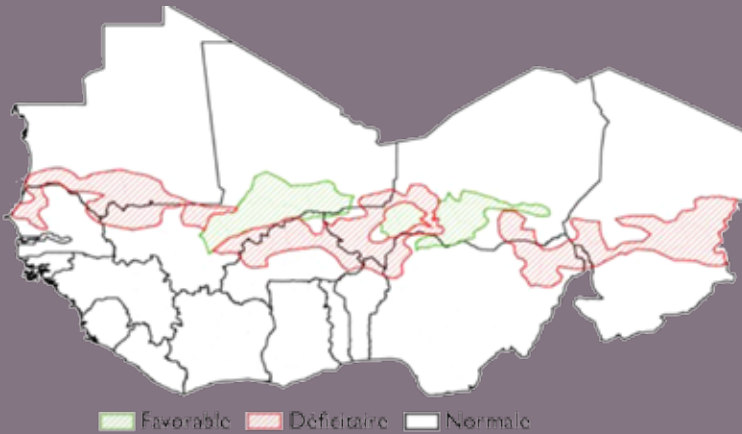
La bande sahélienne du Tchad, la zone agropastorale de la Mauritanie, certaines régions du Burkina Faso, du Mali et du Niger et des zones localisées de la Gambie et du Sénégal, sont affectées par des déficits fourragers entraînant une transhumance transfrontalière précoce et des risques de surpâturage et de conflits dans les zones d'accueil. Les agropasteurs sont également confrontés à des problèmes d'abreuvement liés au faible niveau de remplissage des points d'eau de surface.

► Des prix à tendance haussière, en particulier dans les zones touchées par la sécheresse

Les prix des denrées alimentaires sont actuellement supérieurs à la moyenne quinquennale. Les hausses

de prix sont particulièrement importantes dans les zones à faible production du Sahel, variant

Bilan de la campagne agropastorale 2011-2012



Note : Cette carte synthétise les indicateurs de suivi de la végétation, l'Indice de Croissance Normalisée de la Végétation (ICN), l'Indice des Conditions de Végétation (VCI), et l'Indice Normalisé de Végétation Standardisé (SNDVI).

Source : CILSS/AGRHYMET.

entre 10 et 60 %. Les prix des céréales sèches en particulier sont relativement élevés par rapport à la moyenne quinquennale et continueront probablement à augmenter dans les prochains mois. En outre, bien que la production mondiale de céréales soit prévue à un niveau record en 2011 due à une bonne production de blé dans la Communauté des États Indépendants (CEI) et à une hausse de la production de riz en Asie du Sud Est, l'index des prix alimentaires mondiaux de la FAO est en nette hausse par rapport aux années précédentes.

► Une situation qui pourrait évoluer en crise alimentaire dans les poches de vulnérabilité

Les taux de malnutrition aigüe sont déjà élevés dans les zones déficientes telles que Tillabéry et Diffa au Niger, Tombouctou au Mali, Matam au Sénégal, certaines zones du Burkina Faso et de la Mauritanie et la bande sahélienne du Tchad. Le déficit de production agricole et fourrager enregistré pour la campagne 2011/2012 dans certaines zones du Sahel, en particulier au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Niger et au Tchad, entraîne une baisse significative du revenu des populations pastorales et agropastorales de

ces zones. Cette baisse de revenus, associée aux prix élevés des denrées alimentaires, provoque déjà des précarités alimentaires localisées. Cette situation pourrait évoluer en crise alimentaire dans les prochains mois si des réponses d'atténuation ne sont pas prises avant la période de soudure qui risque d'être précoce.

2.2 Charte régionale pour la prévention et la gestion des crises alimentaires

Le processus de révision de la Charte de l'aide alimentaire adoptée en 1990 a démarré fin 2006. Suite à un processus de consultation participatif et inclusif, le projet de texte, rebaptisé « Charte pour la Prévention et la Gestion des Crises Alimentaires », a été officiellement adopté le 17 novembre 2011 à Conakry, Guinée par les Ministres chargés de l'agriculture et de l'alimentation des 15 pays membres de la CEDEAO, la Mauritanie et le Tchad. La Charte sera par la suite soumise à l'approbation des Chefs d'État et de gouvernement conformément aux procédures de la CEDEAO. Les Ministres ont par ailleurs adopté la feuille de route pour l'installation d'une réserve alimentaire régionale en Afrique de l'Ouest.

2.3 Transformation agro-alimentaire et sécurité alimentaire

► Enjeux et défis de la transformation agro-alimentaire

Les débats ont mis en exergue le faible développement de l'industrie agro-alimentaire ouest-africaine. L'accès limité au crédit, aux technologies et aux équipements, aux infrastructures adéquates telles que les routes et l'électricité, ainsi qu'aux marchés contraint l'expansion et la viabilité des industries agro-alimentaires et les maintiennent à un stade artisanal. Il est souvent difficile d'obtenir un permis, l'importation d'équipements est lente et les taxes afférentes sont relativement élevées. L'accès aux marchés reste limité non seulement à cause du manque d'information et d'infrastructures, mais aussi par l'existence de barrières au commerce intra-régional qui réduisent les possibilités d'approvisionnement en matières premières et de commercialisation. La difficulté de s'approvisionner en matières premières de bonne qualité à un prix abordable en quantité suffisante et de manière régulière est une des contraintes majeures pour certaines filières de la transformation. Enfin, le coût élevé des analyses en laboratoires ne permet pas aux transformateurs de les réaliser régulièrement, limitant leur compétitivité face aux produits importés. Face au manque et à la faible valorisation et attractivité des produits locaux transformés souvent artisanaux, la majeure partie de la demande urbaine croissante pour des produits alimentaires transformés est comblée par des importations.

► Initiatives réussies en matière de transformation agro-alimentaire

La transformation du manioc au Nigeria et de la banane au Sénégal démontre qu'il existe un très large éventail de produits transformés encore sous-exploités. Le manioc peut être transformé en copeaux et granulés pour animaux, en farine, en édulcorant, en huile de cuisine et éthanol, ou encore en amidon utilisable en confiserie ou comme arôme. La banane verte peut être transformée en boulettes, en frites, en vinaigre, ou utilisée en ragoût. La banane séchée quant à elle est transformée en farine et en couscous. De nombreuses autres initiatives réussies ont été mentionnées au cours des débats, comme la farine infantile Céréalor à base de maïs, soja et arachide au Burkina Faso, et méritent d'être répliquées plus largement.





► Politiques encourageant la transformation agro-alimentaire

Le colloque sur les politiques céréalières dans les pays du Sahel tenu en 1986 à Mindelo au Cap-Vert avait souligné le rôle de la transformation agro-alimentaire comme facteur d'entraînement du reste de la filière. Suite à ce colloque, le CILSS avait initié et mis en œuvre le Programme Régional de Promotion des Céréales Locales au Sahel (PROCELOS) de 1994 à 2005. Les actions menées dans le cadre de ce programme - incluant la collecte et diffusion d'information, le conseil aux unités de valorisation, et la promotion de la consommation et de l'innovation - ont permis de renforcer la présence des céréales locales transformées dans les circuits de distribution et l'organisation des opérateurs, d'identifier des solutions pour améliorer l'emballage et la qualité, et de créer des débouchés sur des marchés d'exportation. La 24^{ème} Réunion du RPCA tenue en décembre 2008 à Dakar avait également recommandé de promouvoir et mettre en œuvre des politiques de transformation agro-alimentaire en tant que moteur de la production agricole locale et source de création d'emplois. En application de cette recommandation, le CILSS a réalisé et fait valider en janvier 2010 par les acteurs de la transformation une ébauche de stratégie régionale de développement de l'agro-industrie pour promouvoir des produits locaux transformés de qualité, compétitifs et contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Au-delà de ces programmes, les États ont également mis en place des politiques publiques incitatives à la transformation agro-alimentaire. Au Nigeria par exemple, des incitations à l'exportation et des zones de libre échange ont appuyé le développement de la filière manioc.

III. Recommandations et mesures à prendre

3.1 Situation alimentaire et nutritionnelle

► Aux États :

- Poursuivre et initier dans les meilleurs délais des actions d'assistance aux populations vulnérables ;
- Renforcer les dispositifs d'information pour anticiper les pics de malnutrition dans les zones à risque et mener des actions préventives ;
- Affiner le ciblage des populations vulnérables et renforcer leurs moyens de subsistance ;
- Éviter toute action de nature à empêcher le bon fonctionnement des marchés et des échanges transfrontaliers afin de permettre le transfert de denrées alimentaires des zones excédentaires vers celles déficitaires et ainsi éviter une hausse des prix alimentaires ;
- Appuyer les éleveurs en pré-positionnant des aliments pour bétail, facilitant la transhumance, encourageant le déstockage des animaux dans les zones à déficit fourrager élevé, et réhabilitant les points d'eau ;
- Promouvoir les cultures de contre-saison dans les zones adaptées ;
- Encourager les offices céréalières à coordonner les actions de reconstitution des stocks nationaux de sécurité alimentaire afin d'éviter la concentration des achats locaux dans l'espace et le temps.

► Aux organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS) :

- Veiller à l'application des textes réglementaires, notamment la libre circulation des personnes et des biens, en particulier des pasteurs transhumants et des produits agricoles ;
- Veiller à l'application effective de la « Charte pour la Prévention et la Gestion des Crises Alimentaires » ;
- Accélérer la mise en place de la réserve alimentaire régionale ;
- S'impliquer durablement dans le financement des dispositifs nationaux et régionaux d'information sur la sécurité alimentaire.

► Aux dispositifs régionaux d'information (CILSS, FAO, FEWS NET) :

- Effectuer rapidement des missions conjointes pour identifier les populations vulnérables, cibler les besoins d'assistance et appuyer les plans de réponse nationaux ;
- Appuyer les États dans le traitement des résultats des enquêtes agricoles ;
- Évaluer régulièrement le fonctionnement des marchés et assurer le suivi des entraves au commerce régional.

► Aux partenaires techniques et financiers :

- Organiser des distributions alimentaires ciblant les malnutris, en particulier les enfants (0-5 ans), les femmes enceintes et les femmes allaitantes, dans les zones les plus touchées par un déficit de production, notamment au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger ;
- Appuyer les missions conjointes d'évaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle programmées par le dispositif régional de Prévention et Gestion des Crises alimentaires (PREGEC) du CILSS ;
- Soutenir davantage les dispositifs régionaux d'information et d'alerte rapide (fonctionnement et développement des outils d'analyse) ;
- Contribuer au financement des plans d'urgence et des programmes de sécurité alimentaire nationaux.



3.2 Charte pour la Prévention et la Gestion des Crises Alimentaires

- ▶ Aux États, aux organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS) et aux partenaires techniques et financiers :
- Contribuer à la mise en oeuvre de la nouvelle « Charte pour la Prévention et la Gestion des Crises Alimentaires », ainsi que celle de la feuille de route pour la mise en place d'une réserve alimentaire en Afrique de l'Ouest.

3.3 Transformation agro-alimentaire et sécurité alimentaire

- ▶ Aux États :
 - Soutenir la production des produits agricoles et d'élevage nécessaires aux unités de transformation ;
 - Appuyer le développement et le respect de standards régionaux de qualité ;
 - Promouvoir la transformation de produits locaux en produits alimentaires à forte valeur nutritionnelle pour lutter efficacement contre la malnutrition ;
 - Renforcer le fonctionnement des marchés locaux, nationaux et régionaux pour assurer un approvisionnement continu des unités de transformation ;
 - Rendre effective la libre circulation des services et des biens, en particulier à travers l'application de textes réglementaires de la CEDEAO et de l'UEMOA ;
 - Mettre en place des mesures ciblées et revoir les codes d'investissement pour l'accès des PME impliquées dans le secteur agro-alimentaire au crédit, aux équipements de transformation et aux nouvelles technologies ;
 - Financer la recherche-développement de variétés répondant à différents débouchés commerciaux et d'équipements de transformation adaptés au contexte local ;
 - Promouvoir l'énergie solaire, en particulier pour améliorer l'accès à l'électricité et garantir ainsi une meilleure conservation et qualité des matières premières utilisées dans la transformation ;
 - Promouvoir la consommation de produits locaux par des campagnes de sensibilisation.
- ▶ Aux organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS) :
 - Appuyer les initiatives régionales facilitant la fluidité des échanges commerciaux entre pays ;
 - Organiser une conférence régionale sous l'égide de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS, en vue de la mise en place d'un programme régional de transformation agro-alimentaire des produits agricoles locaux.

Qu'est-ce que le RPCA ?

Depuis sa création en 1984, le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) demeure un cadre unique d'échange et d'aide à la décision en matière de sécurité alimentaire. Il réunit les principaux acteurs de la sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Espace de discussion et de réflexion libre et informelle, il contribue à analyser la situation alimentaire, à améliorer le partage de l'information et à promouvoir une action concertée et coordonnée. Le réseau est animé par le CILSS et le Secrétariat du CSAO/OCDE.

Pour en savoir plus, consulter le site du RPCA : www.food-security.net

Photos : Banque mondiale : Curt Carnemark - Ray Witlin

Secrétariat du Club du Sahel
et de l'Afrique de l'Ouest CSAO/OCDE
2 rue André Pascal
75775 Paris Cedex 16 – France
Tél : +33 (0)1 45 24 19 82
Fax : +33 (0)1 45 24 90 31
Site web : www.oecd.org/csao
Contact : sibirijean.zoundi@oecd.org

Comité Permanent Inter-Etats de Lutte
contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)
03 BP 7049 Ouagadougou 03
Burkina Faso
Tél : +226 50 37 41 25
Fax : +226 50 37 41 32
Site web : www.cilss.bf
Contact : mahalmoudou.hamadoun@cilss.bf